Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20261112-DEL139_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL139_2026

L'an deux mille vingt-six, le douze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le cinq novembre, deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Pléneuf-Val-André sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire,

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme FONTAINE, M. LE MERRER, Mme RAULT, M. TORCHE, M. HERBET, M. DUBOIS, Mme KERNEÏS, M. ROBERT, Mme LE VERGER, Mme BIOT M. THOMAS, Mme BOUCHER, M. LE DEUC, Mme BERREST, M. DURAND, Mme LORGEOUX, M. RESMOND, Mme DEFOSSEZ ROUSSEL, M. COUDRAY.

Absents excusés
Mme BOUCHER (donne pouvoir à Mme RAULT), Mme KERPHÉRIQUE (donne pouvoir à M. RESMOND), Mme LE MEUR (donne pouvoir à Mme PORTAL), Mme DE CHOULY (donne pouvoir à M. COUDRAY)
Mme Lisa THOMAS

Secrétaire de séance : M. HAMON

23- MOTION SUR LE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGERES

9.4
Monsieur ROBERT, rapporteur :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'attractivité touristique de notre commune qui se traduit, chaque année durant la période estivale, par une augmentation significative de la population présente sur le territoire, de 4 000 à 35 000 habitants pour la Commune de Pléneuf-Val-André, 21 658 lits touristiques,

Considérant que cette hausse démographique saisonnière génère mécaniquement un accroissement considérable du volume des déchets ménagers et assimilés produits sur la période estivale,

Considérant que la fréquence de collecte de 14 jours, dimensionné pour la population permanente, s'avère insuffisante pour absorber ce flux estival additionnel, entraînant des débordements réguliers de conteneurs,

Considérant les nuisances visuelles et olfactives qui en résultent, ainsi que les risques accrus en matière d'hygiène publique, de salubrité et d'atteinte à l'environnement, particulièrement en période de fortes chaleurs,

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20261112-DEL139_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Considérant l'impact négatif de ces dysfonctionnements sur le cadre de vie des habitants à l'année, sur l'expérience des usagers temporaires et sur l'image de marque de notre commune,

Il est proposé de demander la mise en place d'un calendrier estival de ramassage spécifique prévoyant une augmentation de la fréquence des tournées de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, dans les zones à forte concentration touristique, de 14 jours à 7 jours.

Concernant l'équité de traitement entre les 38 communes, indispensable au bon fonctionnement de la communauté d'agglomération, nous constatons que :

- Les communes d'Erquy, de Pléneuf-Val-André et de Plurien comptent respectivement 56,6 %, 55,2 % et 34,7 % de résidences secondaires.
- Les logements concernés sont occupés en moyenne moins de 3 mois par an,
- Leurs propriétaires payent leur redevance ordures ménagères annuelle, à juste titre, pour 12 mois,

En conséquence, l'économie générée pour la collecte et pour le traitement des ordures ménagères, comparé aux autres communes de l'agglomération, permet très largement d'absorber le surcout engendré par les 4 ou 5 collectes supplémentaires nécessaires en période estivale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Alerter les instances compétentes de la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer sur la saturation des dispositifs de collecte des déchets au cours de la saison d'été.**
- **Demander la mise en place d'un calendrier estival de ramassage spécifique prévoyant une augmentation de la fréquence des tournées de collecte des ordures ménagères, dans les zones à forte concentration touristique, de 14 jours à 7 jours.**
- **Indiquer que la présente motion sera transmise à :**
  - **Monsieur le Préfet**
  - **Monsieur le Président de l'Intercommunalité Lamballe Terre & Mer**

VOTE : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes-d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.